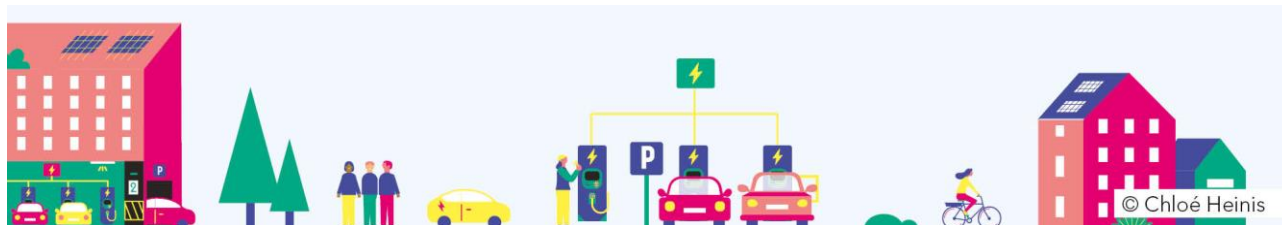


COMMUNIQUÉ DE PRESSE | Jeudi 19 novembre 2020

Anticiper pour mieux rouler en électrique à Paris : étude et plan d'actions



L'Agence Parisienne du Climat, en partenariat avec la Ville de Paris et ENEDIS, et avec le soutien de l'Avere-France, a dressé l'état des lieux du potentiel d'installation des bornes de recharge à Paris et propose 25 actions de sensibilisation pour inciter les copropriétés à en installer dès à présent.

Le boom programmé des véhicules électriques

Pour réduire l'impact de la pollution atmosphérique, la mobilité électrique est l'un des axes stratégiques identifié par la Ville de Paris dans son Plan Climat : l'objectif est de **sortir du diesel en 2024 et de l'essence en 2030**. La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) accélère cette conversion vers la mobilité électrique à travers plusieurs mesures clés, dont l'**arrêt des ventes de véhicules légers utilisant des énergies fossiles d'ici à 2040**.

Ainsi, un boom des véhicules électriques se profile. Alors que 50 % des places de stationnement en voirie seront supprimées à Paris, il est donc fondamental d'anticiper l'installation de bornes à domicile, lieu de prédilection des recharges de véhicules électriques. En effet, à Paris, 90 % des logements du parc privé sont concentrés en copropriété et c'est là que se situent **77 % des places de stationnement résidentiel**.

Équiper 4 % des copropriétés, c'est rendre accessible la recharge électrique à 47 % des stationnements privés en copropriété !

L'Agence Parisienne du Climat et ses partenaires ont mené une **étude approfondie des copropriétés parisiennes** et leur potentiel d'installation d'Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques, dite IRVE, afin de développer les **outils adaptés** pour accompagner ce nouvel enjeu. **1 592 copropriétés, soit 4 % du parc**, ont ainsi été identifiées « à important potentiel d'équipement » : les doter d'IRVE permettrait de **toucher 47 % des stationnements** privés en copropriété de la capitale ! Mais l'étude a également révélé un frein essentiel à l'installation : le manque d'information claire et indépendante ainsi que l'inertie des copropriétés au sujet de la mobilité électrique.

Proposition de 25 actions pour inciter à l'installation d'IRVE à l'échelle collective

Pour permettre le développement des points de recharge en copropriété, l'Agence Parisienne du Climat propose **25 actions articulées autour du dispositif CoachCopro**, la plateforme dédiée à la rénovation des copropriétés. Le plan d'actions s'articule autour de 4 axes : **solliciter, sensibiliser, conseiller et accompagner**. Il vise :

- **des résidents des copropriétés** pour anticiper le besoin d'accès à la recharge d'un ou plusieurs résidents et sensibiliser à l'intérêt de l'installation d'infrastructure électrique collective ;
- **des syndicats de copropriété** pour les former à accompagner les copropriétaires ;
- **des professionnels de la rénovation**, pour qu'ils incluent le volet mobilité électrique à leurs chantiers.



Consultez le dossier de presse !

Pour découvrir en détails les résultats de l'étude et le plan d'actions envisagé, vous pouvez consulter le dossier de presse disponible en ligne : <https://bit.ly/2UG3jz7>

L'Agence Parisienne du Climat

Elle accompagne la Ville de Paris dans l'atteinte des objectifs de son Plan Climat d'ici 2050. Elle agit également auprès des citoyens, des acteurs économiques et des institutionnels pour accélérer la transition écologique du territoire métropolitain.

Contacts Presse

Cécile Gruber, cecile.gruber@apc-paris.com, 06 31 02 53 69 | Aude Noël, aude.noel@apc-paris.com, 06 31 74 02 97